

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 22 Janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, P. GUINOT, A. BOUSSER, M. FOURNIER, Y. DUMAS, W. DELAVENNE, L. JACQUEMET, M. GRENIER, H. GRANGE, J-M. PALINIEWICZ, Michèle GALLET, J. DIZERENS, J. DAZIN, A. NEUSSER,
Absents excusés : M. CHALENDAR, V. KRYCK, M. LAPTEVA, G. MASRARI, C. TOWNSEND, D. GANNE
Procurations: G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, V. KRYK à O. GUICHARD, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

11. Culture – Acquisition d'une œuvre d'Art en campagne

Suite à la saison 2023 d'Art en campagne, Monsieur le Maire propose d'acquérir la statuette représentant un arbre, " Bossy bonzaï", de l'artiste est Christian Viladent, dont la photo suit :



Son coût est de 500€.

L'œuvre sera replacée sur le domaine public, avec une plaque explicative sur l'origine de l'œuvre, c'est-à-dire l'exposition art en campagne 2023, son auteur et son acquisition par la commune en 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à la majorité de ses membres votants (1 abstention : M. GALLET) :

- **VALIDE** l'acquisition de l'œuvre " Bossy bonzaï", de l'artiste est Christian Viladent pour un montant de 500 euros TTC
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024



Fait à Ornex, le 24 janvier 2024

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Le Maire,
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 26 janvier 2024
Affiché le : 26 janvier 2024

Olivier GUICHARD
Maire

Olivier GUICHARD